

propulsion Québec

Grappe des
transports électriques
et intelligents



FAITS SAILLANTS

ÉCOSYSTÈME DES TRANSPORTS ÉLECTRIQUES ET INTELLIGENTS

BUDGET DU QUÉBEC 2022-2023

Budget en bref

Le gouvernement a annoncé les investissements suivants qui pourront toucher l'écosystème des transports :

- 1 G\$ additionnels au plan de mise en œuvre 2022-2027 du Plan pour une économie verte 2030;
- 1,3 G\$ additionnels pour la mise en place de la nouvelle Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI 2022-2027);
- 117,2 M\$ sont octroyés à la Ville de Montréal et 49 M\$ pour la Ville de Québec afin de financer des activités de lutte contre les changements climatiques et d'adaptation pour la période de 2022-2023 à 2024-2025;
- 135,2 M\$ d'ici 2026-2027 pour moderniser les programmes afin d'assurer un plus grand bassin de main-d'œuvre compétente et qualifiée en formation professionnelle.
- 100 M\$ additionnels sur quatre ans pour soutenir la construction d'infrastructures de production et de distribution de bioénergies et d'hydrogène vert.
- 15 M\$ additionnels sur trois ans pour bonifier le soutien offert aux étapes de pilotage et de démonstration de procédés et de transformation visant à émettre en valeur des MCS.

Principales mesures

Investir en éducation et en enseignement supérieur (D.8)

Moderniser les programmes de formation professionnelle pour assurer une main-d'œuvre compétente et qualifiée

Le Québec doit moderniser et donner plus de flexibilité à ses programmes de formation professionnelle. Par ailleurs, le processus de mise à jour de ces programmes doit être accéléré et amélioré en continu, en collaboration avec les partenaires du réseau.

Par ailleurs, **le ministère de l'Éducation adaptera son offre de formation en fonction des grandes tendances affectant le marché du travail**. Ces dernières requièrent bien souvent la qualification ou la requalification des travailleurs.

Dans le cadre du budget 2022-2023, le gouvernement prévoit des investissements de **135,2 millions de dollars d'ici 2026-2027 pour moderniser les programmes afin d'assurer un plus grand bassin de main-d'œuvre compétente et qualifiée en formation professionnelle**.

Accroître la productivité de l'économie québécoise (E.9)

L'accroissement de la productivité constitue le principal levier pour augmenter la richesse du Québec et éliminer son écart de niveau de vie avec l'Ontario.

En conséquence, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2022-2023, **près de 2,2 milliards de dollars** pour :

- soutenir l'innovation et la recherche ;
- poursuivre le virage numérique ;
- stimuler l'investissement en nouvelles technologies, l'entrepreneuriat et les exportations.

TABLEAU E.2

Impact financier des mesures visant à accroître la productivité de l'économie québécoise

(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Soutenir l'innovation et la recherche	-28,0	-321,4	-335,4	-335,5	-233,1	-232,6	-1 486,0
Poursuivre le virage numérique	—	-150,0	-182,9	-41,7	-38,1	-38,0	-450,7
Stimuler l'investissement en nouvelles technologies, l'entrepreneuriat et les exportations	—	-20,7	-45,4	-95,5	-48,7	-13,9	-224,2
TOTAL	-28,0	-492,1	-563,7	-472,7	-319,9	-284,5	-2 160,9

Soutenir l'innovation et la recherche

Afin de soutenir l'innovation et la recherche, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2022-2023, près de **1,5 milliard** de dollars pour :

- **déployer la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2022-2027;**
- renouveler la Stratégie québécoise des sciences de la vie;
- **appuyer la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques et l'innovation dans le secteur minier (15 millions sur 3 ans);**
- renforcer l'appui aux fondations et aux organismes de recherche.

TABLEAU E.3

Impact financier des mesures visant à soutenir l'innovation et la recherche
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Déployer la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2022-2027 ^{(1),(2)}	—	-280,0	-280,0	-280,0	-230,0	-230,0	-1 300,0
Renouveler la Stratégie québécoise des sciences de la vie ⁽¹⁾	—	-20,0	-45,0	-45,0	—	—	-110,0
Appuyer la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques et l'innovation dans le secteur minier	—	-7,5	-7,5	-7,5	—	—	-22,5
Renforcer l'appui aux fondations et aux organismes de recherche	-28,0	-13,9	-2,9	-3,0	-3,1	-2,6	-53,5
TOTAL	-28,0	-321,4	-335,4	-335,5	-233,1	-232,6	-1 486,0

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation. Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Par ailleurs, une enveloppe de 500 M\$ réservée à des fonds de capital d'investissement sera rendue disponible par l'entremise d'une avance du ministre des Finances au Fonds du développement économique.

Déployer la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2022-2027 (E.11)

Afin d'appuyer l'enrichissement collectif du Québec, le gouvernement prévoit **1,3 milliard de dollars additionnels pour la mise en place de la nouvelle Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI 2022-2027)**.

Cette stratégie permettra notamment :

- de consolider l'excellence du Québec en recherche et en sciences;
- d'accroître la recherche collaborative et l'accès à des infrastructures de calibre mondial;
- de faciliter l'accès des entreprises à l'expertise, à l'accompagnement et au financement offerts par les acteurs clés de la recherche et de l'innovation;
- de valoriser les résultats de la recherche et d'en accroître les retombées;
- de soutenir l'entrepreneuriat technologique innovant;
- de stimuler l'investissement, la commercialisation des innovations et le déploiement de nouvelles zones d'innovations.

De plus, **une enveloppe de 600 millions de dollars sera consacrée à soutenir la création et à propulser la croissance d'entreprises innovantes**, soit 500 millions de dollars qui seront réservés à des fonds de capital d'investissement et 100 millions de dollars pour le Programme Impulsion PME.

Ces sommes s'ajouteront aux mesures fiscales en vigueur et aux initiatives mises en place au cours des dernières années (les crédits d'impôt à la recherche et au développement, les congés d'impôt pour les chercheurs et les experts étrangers et la déduction incitative pour la commercialisation des innovations).

Appuyer la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques et l'innovation dans le secteur minier (E.15)

Le gouvernement prévoit **15 millions de dollars additionnels sur trois ans pour bonifier le soutien offert aux étapes de pilotage et de démonstration de procédés et de transformation visant à émettre en valeur des MCS.**

Cette initiative permettra d'accélérer la réalisation de projets de transformation de minéraux au Québec et de favoriser le développement des filières nécessaires à la transition énergétique, dont celles des énergies renouvelables et de la fabrication de batteries.

Par ailleurs, afin d'appuyer l'innovation dans le secteur minier, le budget 2022-2023 prévoit un **financement additionnel de 7,5 millions de dollars sur trois ans** à compter de 2022-2023. Cette somme permettra notamment de :

- poursuivre le programme de recherche en partenariat sur le développement durable du secteur minier;
- soutenir l'accroissement des connaissances sur les techniques de réaménagement et de restauration des sites miniers.

TABLEAU E.4

Impact financier des mesures visant à appuyer la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques et l'innovation dans le secteur minier
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Appuyer la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques	—	-5,0	-5,0	-5,0	—	—	-15,0
Appuyer l'innovation dans le secteur minier québécois	—	-2,5	-2,5	-2,5	—	—	-7,5
TOTAL	—	-7,5	-7,5	-7,5	—	—	-22,5

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

Accélérer l'acquisition de nouvelles technologies par les entreprises (E.28)

Afin de poursuivre ses efforts pour l'accroissement de la productivité, le gouvernement annonce la prolongation de la bonification temporaire des taux du C3i (crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation) **pour une année, soit pour les biens acquis avant le 1^{er} janvier 2024.**

Cette initiative procurera plus de 155 millions de dollars de liquidités additionnelles à plus de 10 000 entreprises d'ici 2026-2027.

TABLEAU E.9

Principaux paramètres du crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i) – Après le budget 2022-2023

Société admissible	Société ayant un établissement au Québec et qui y exploite une entreprise ⁽¹⁾		
Biens admissibles	Matériel de fabrication et de transformation (catégorie d'amortissement 43 ou 53) Matériel informatique (catégorie d'amortissement 50) Progiciels de gestion (catégorie d'amortissement 12)		
Dépenses admissibles	Dépenses excédant : – 12 500 \$ par bien pour du matériel de fabrication et de transformation – 5 000 \$ par bien pour du matériel informatique ou un progiciel de gestion		
Taux du crédit d'impôt	Territoires	Sans bonification	Bonification temporaire⁽²⁾
	– Communautés métropolitaines de Montréal et de Québec	10 %	20 %
	– Territoires confrontés à une faible vitalité économique	20 %	40 %
	– Autres territoires ou régions	15 %	30 %
Critère de remboursabilité	Remboursable pour les sociétés dont l'actif et le revenu brut n'excèdent pas 50 M\$ Non remboursable pour les sociétés dont l'actif ou le revenu brut est égal ou supérieur à 100 M\$ ⁽³⁾		
Plafond d'investissement	100 M\$ de dépenses d'investissement admissibles sur cinq ans		
Échéance	Bien admissible acquis après le 10 mars 2020 et avant le 1 ^{er} janvier 2025		

(1) Les sociétés suivantes n'ont pas droit au C3i : une société qui est exonérée d'impôt, une société de la Couronne ou une filiale entièrement contrôlée par une telle société, une société de production d'aluminium et une société de raffinage de pétrole.

(2) Les taux sont bonifiés pour les biens acquis après le 25 mars 2021 et avant le 1^{er} janvier 2024.

(3) Le crédit d'impôt est partiellement remboursable lorsque l'actif ou le revenu brut de la société excède 50 M\$, mais est inférieur à 100 M\$.

Contribuer au dynamisme entrepreneurial (E.31)

Pour appuyer l'entrepreneuriat, le gouvernement prévoit **57,5 millions de dollars supplémentaires sur trois ans** pour la mise en place du futur plan en entrepreneuriat, afin:

- de bien outiller les entrepreneurs et de développer les compétences entrepreneuriales;
- de mettre en place un environnement d'affaires propice au démarrage, à la croissance et à la pérennité des entreprises.

De plus, une enveloppe de 20 millions de dollars est prévue pour recapitaliser le Fonds de transfert d'entreprise du Québec, qui offre du financement adapté aux situations de transfert d'entreprise.

Favoriser la vitalité économique des régions (E.42)

Afin de favoriser la vitalité économique des régions, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2022-2023, 65,7 millions de dollars sur cinq ans pour :

- accélérer le développement économique dans l'ensemble du Québec;
- encourager la production québécoise et l'achat local;
- maximiser le potentiel international des régions et des partenaires au Québec;
- sécuriser les approvisionnements en propane au Québec.

TABLEAU E.15

Impact financier des mesures visant à favoriser la vitalité économique des régions
(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total
Accélérer le développement économique dans l'ensemble du Québec ⁽¹⁾	—	-7,6	-11,6	-11,6	-4,0	-4,0	-38,8
Encourager la production québécoise et l'achat local ⁽¹⁾	—	-5,0	-7,5	-7,5	—	—	-20,0
Maximiser le potentiel international des régions et des partenaires au Québec ⁽²⁾	—	-1,3	-1,3	-1,3	—	—	-3,9
Sécuriser les approvisionnements en propane au Québec ⁽³⁾	—	-1,5	-1,5	—	—	—	-3,0
TOTAL	—	-15,4	-21,9	-20,4	-4,0	-4,0	-65,7

Note : Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.
(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.
(2) Les crédits seront versés au ministère des Relations internationales et de la Francophonie.
(3) Les crédits seront versés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

- **Accélérer le développement économique dans l'ensemble du Québec**

Le gouvernement prévoit 38,8 millions de dollars sur cinq ans, notamment pour :

- offrir du soutien supplémentaire au développement de la filière batterie en accordant les ressources nécessaires pour réaliser les évaluations et les analyses requises pour l'obtention d'autorisations environnementales;

- accompagner les municipalités régionales de comté (MRC) dans leurs besoins et leur planification stratégique en matière de développement économique;

- donner aux régions les moyens d'accélérer la réalisation de projets industriels sur leur territoire en bonifiant le Fonds d'aide aux initiatives régionales de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, et en permettant à différents parcs industriels d'obtenir une certification à titre de terrains prêts à l'investissement.

- **Encourager la production québécoise et l'achat local**

Afin de poursuivre les efforts déployés pour favoriser l'achat local, le gouvernement prévoit **20 millions de dollars sur trois ans** pour notamment :

- favoriser le repérage, la promotion et l'achat en ligne et de proximité des produits et services québécois;

- faciliter l'intégration de meilleures pratiques d'affaires en logistique;

- **renforcer les chaînes d'approvisionnement du Québec.**

Un milliard de dollars additionnels pour le Plan de mise en œuvre 2022-2027 (F.6)

Au cours des prochaines semaines, le gouvernement présentera le Plan de mise en œuvre 2022-2027, dont **le cadre financier bénéficiera de 1 milliard de dollars de plus** que le plan de mise en œuvre actuel, notamment en raison des revenus additionnels prévus provenant du SPEDE (système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre).

- Ainsi, les dépenses du Plan de mise en œuvre 2022-2027 totaliseront **7,6 milliards de dollars**, comparativement à des dépenses de 6,7 milliards de dollars dans le Plan de mise en œuvre 2021-2026, pour un écart de 1 milliard de dollars.

TABLEAU F.2

Comparaison des dépenses prévues pour le Plan de mise en œuvre 2021-2026 et le Plan de mise en œuvre 2022-2027
(en millions de dollars)

	Dépenses prévues
Plan de mise en œuvre 2021-2026	6 654
Plan de mise en œuvre 2022-2027	7 647
ÉCART	+993

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Ainsi, sur des dépenses totalisant 7,6 milliards de dollars, une somme de 5,8 milliards de dollars est prévue pour permettre de réduire les émissions de GES, dont :

- **3,5 milliards de dollars pour le secteur des transports;**
- 1,3 milliard de dollars pour le secteur industriel;
- 758 millions de dollars pour le secteur du bâtiment.

Par ailleurs, un peu plus de 1,4 milliard de dollars seront investis dans des initiatives ayant d'autres objectifs que la réduction des émissions de GES, comme l'adaptation aux changements climatiques.

TABLEAU F.3

Cadre financier du Plan de mise en œuvre 2022-2027

(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Réduire les émissions de GES						
- Secteur des transports	-717,2	-673,5	-706,1	-697,0	-685,2	-3 479,1
- Secteur industriel	-197,1	-260,5	-286,0	-302,8	-295,7	-1 342,0
- Secteur du bâtiment	-85,2	-123,1	-143,4	-204,2	-202,0	-757,9
- Autres secteurs	-43,1	-43,8	-39,3	-44,7	-50,3	-221,2
Sous-total : Réduire les émissions de GES	-1 042,5	-1 100,9	-1 174,9	-1 248,7	-1 233,1	-5 800,1
Adaptation, innovation et autres mesures	-177,4	-266,1	-325,1	-324,3	-314,2	-1 407,2
Actions du Plan de mise en œuvre 2022-2027	-1 219,9	-1 367,0	-1 500,0	-1 573,0	-1 547,4	-7 207,3
Gouvernance et expertise	-26,8	-27,4	-28,0	-28,6	-37,6	-148,3
Dépenses liées aux actions restantes du PACC 2013-2020	-167,3	-105,2	-16,4	-2,0	-0,3	-291,2
TOTAL	-1 414,0	-1 499,5	-1 544,4	-1 603,6	-1 585,3	-7 646,8

Note : Information en date du 22 mars 2022.

Des actions additionnelles pour lutter contre les changements climatiques (F.8)

Le détail des différentes actions, et de leurs impacts financiers, sera présenté dans le Plan de mise en œuvre 2022-2027, qui sera dévoilé après le budget 2022-2023. Ce plan présentera les mesures ou les programmes qui seront financés principalement à partir du Fonds d'électrification et de changements climatiques, tel que le programme Roulez vert.

- **Prolongation du programme Roulez vert**

Le gouvernement prévoit le financement du programme pour la période 2022-2023 à 2026-2027, et ce, à partir du Fonds d'électrification et de changements climatiques.

- **Révision du rabais maximal selon l'évolution du marché**

Le gouvernement annonce que le rabais maximal octroyé pour l'acquisition de véhicules électriques dans le cadre du programme Roulez vert sera, à partir du 1^{er} avril 2022, de :

- 7 000 \$ pour les véhicules entièrement électriques neufs;
- 5 000 \$ pour les véhicules hybrides rechargeables neufs;
- 3 500 \$ pour les véhicules entièrement électriques d'occasion.

Cet ajustement permet de refléter la **réduction des coûts additionnels des véhicules électriques présents sur le marché par rapport à des modèles à combustion interne comparables**, tout en favorisant l'acquisition de véhicules ayant une meilleure autonomie électrique et un meilleur potentiel de réduction des émissions de GES.

En ce qui concerne la période postérieure à l'année financière 2022-2023, des précisions sur les paramètres des rabais offerts à l'acquisition de véhicules électriques seront dévoilées ultérieurement.

Appuyer le déploiement des plans climat des villes de Montréal et de Québec (F.9)

Le gouvernement prévoit des sommes additionnelles pour le plan climat de la Ville de Montréal et pour celui de la Ville de Québec. Ces sommes financées par le Fonds d'électrification et de changements climatiques proviendront de la réallocation du Plan de mise en œuvre 2021-2026. Des mesures similaires au bénéfice des autres municipalités seront également annoncées ultérieurement.

Plan climat de la Ville de Montréal

Dans le cadre du budget 2022-2023, **117,2 millions de dollars sont octroyés à la Ville de Montréal afin de financer des mesures concrètes de lutte contre les changements climatiques** qui profiteront aux citoyens pour la période de 2022-2023 à 2024-2025.

Les sommes accordées permettront :

- de favoriser la carboneutralité du parc immobilier municipal en remplaçant des énergies fossiles au profit d'une énergie renouvelable et de réduire les émissions de GES;
- de déployer 800 bornes de recharge publiques pour faciliter l'accès aux infrastructures nécessaires au fonctionnement des véhicules électriques;

— de réaliser notamment des projets d’infrastructures vertes visant à contrer des problèmes d’îlots de chaleur et de gestion des pluies abondantes.

Plan climat de la Ville de Québec

Dans le cadre du budget 2022-2023, **49 millions de dollars sont octroyés pour le plan climat de la Ville de Québec afin de financer des activités de lutte contre les changements climatiques** et d'adaptation pour la période de 2022-2023 à 2024-2025. Le financement accordé permettra :

- de favoriser la décarbonisation des immeubles de la Ville de Québec et de soutenir celle des bâtiments du secteur privé ;
- d'accélérer le déploiement du réseau de bornes de recharge publiques par l'implantation de 95 bornes ;
- de réduire les risques liés à la présence d'îlots de chaleur et d'eaux pluviales par le verdissement d'espaces désignés comme prioritaires et la déminéralisation.

Déployer la première stratégie sur l'hydrogène vert et les bioénergies (F.14)

Le gouvernement annoncera prochainement la première stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies, qui précisera la vision adoptée et les actions à entreprendre au cours des prochaines années afin de mettre en valeur ces deux filières d'énergie propre et de positionner le Québec dans ce domaine en pleine émergence à travers le monde.

Pour assurer le déploiement de cette stratégie innovante, le gouvernement prévoit **100 millions de dollars additionnels sur quatre ans, notamment pour soutenir la construction d'infrastructures de production et de distribution de bioénergies et d'hydrogène vert.**

Ces sommes s'ajoutent aux 52,4 millions de dollars additionnels prévus pour la refonte des crédits d'impôt pour la production de biocarburants et d'huile pyrolytique.

Ainsi, grâce à ces nouvelles initiatives combinées aux sommes déjà prévues dans le cadre financier du gouvernement et le Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC), **cette stratégie sera dotée d'un cadre financier de plus de 1 milliard de dollars d'ici 2025-2026.**

Les détails de cette stratégie, qui fera partie intégrante du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec, seront dévoilés par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

TABLEAU F.5

Impact financier des mesures pour stimuler la transition énergétique
(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Déployer la première stratégie sur l'hydrogène vert et les bioénergies ⁽¹⁾	-13,3	-23,9	-31,4	-31,4	—	-100,0
Refondre les crédits d'impôt pour la production de biocarburants et d'huile pyrolytique	—	—	-9,7	-12,6	-30,1	-52,4
TOTAL	-13,3	-23,9	-41,1	-44,0	-30,1	-152,4

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

2.6 Maintenir les services de transport des personnes et d'approvisionnement des communautés (G.47)

Le gouvernement entend poursuivre son appui au maintien de ces différents services et prévoit, à cet effet, des investissements totalisant 385,7 millions de dollars sur six ans, soit :

- 293,0 millions de dollars pour soutenir davantage les services de transport collectif ;
- 20,0 millions de dollars pour poursuivre le soutien au transport interurbain par autobus ;
- 72,7 millions de dollars afin d'assurer la fiabilité et l'efficacité des services maritimes de traverse et d'approvisionnement.

TABLEAU G.22

Impact financier des mesures pour maintenir les services de transport des personnes et d'approvisionnement des communautés
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Soutenir davantage les services de transport collectif	-96,5	-196,5	—	—	—	—	-293,0
Poursuivre le soutien au transport interurbain par autobus	—	-20,0	—	—	—	—	-20,0
Assurer la fiabilité et l'efficacité des services maritimes de traverse et d'approvisionnement	—	-9,3	-18,6	-10,1	-20,6	-14,1	-72,7
TOTAL	-96,5	-225,8	-18,6	-10,1	-20,6	-14,1	-385,7

Note : Les crédits seront versés au ministère des Transports.

Plan québécois d'infrastructures (PQI)

Secteur transport collectif

2,1 milliards de dollars pour améliorer la mobilité et électrifier le transport collectif (A.8)

Afin de favoriser la mobilité des citoyens, d'accroître la fluidité de la circulation et d'électrifier le transport collectif, des investissements de 2 083,4 millions de dollars sont consacrés au secteur Transport collectif.

Le gouvernement s'attend à ce qu'au cours des dix prochaines années, les investissements pour ce secteur dépassent largement les 13,4 milliards de dollars qui lui sont alloués au PQI 2022-2032. Effectivement, en considérant la réalisation de tous les projets mis à l'étude qui seront à pourvoir en temps opportun et ceux réalisés par CDPQ Infra, hors PQI, il est prévu que les investissements en transport collectif atteignent environ 49,7 milliards de dollars, soit :

- 1,1 milliard de dollars d'aides financières versées à la STM par anticipation en 2021-2022, car l'engagement du gouvernement envers les projets visés par ces versements a été réalisé en 2021-2022 et ne couvre donc pas la période 2022-2032;
- 14,7 milliards de dollars prévus au PQI 2022-2032, dont 13,4 milliards de dollars au secteur Transport collectif et 1,3 milliard de dollars réservés à l'enveloppe centrale;

- 33,9 milliards de dollars pour :
 - des projets de sociétés de transport en commun, inscrits actuellement « à l'étude » ou « en planification », dont un provisionnement est prévu dans des PQI ultérieurs; plus particulièrement des projets structurants de transport collectif électrique;
 - La contribution du Québec pour ces projets sera établie ultérieurement en fonction de la date d'approbation de leur DA et des contributions de partenaires comme le gouvernement fédéral et les sociétés de transport en commun. Par conséquent, les sommes nécessaires à leur réalisation seront prévues, en temps opportun, lors de l'élaboration des prochains PQI.
 - des projets sous la responsabilité de CDPQ Infra, hors PQI, soit le REM dans la région de Montréal, projet en cours de réalisation, et les projets structurants de transport collectif électrique pour relier l'Est et le Nord-Est de Montréal au centre-ville (REM de l'Est).

Le gouvernement projette que les investissements consacrés en transport collectif atteindront 49,7 milliards de dollars et ceux du réseau routier, 55,0 milliards de dollars.

- En tenant compte des investissements de 6,8 milliards de dollars pour l'aménagement de voies réservées et de mesures préférentielles pour autobus, prévus au secteur Réseau routier au PQI 2022-2032 ou à être provisionnés à ce secteur dans les PQI ultérieurs, les investissements du secteur Transport collectif seraient supérieurs, en atteignant 56,5 milliards de dollars comparativement à 48,2 milliards pour le secteur Réseau routier.

PROJETS STRUCTURANTS DE TRANSPORT COLLECTIF ÉLECTRIQUE

PQI 2022-2032	Hors PQI ¹
<p>1. Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec – Construction (Responsable : Ville de Québec)</p> <p>2. Projet structurant de transport collectif électrique entre l'Ouest de Gatineau et le centre-ville d'Ottawa – Bonification (Responsable : STO)</p> <p>3. Projets structurants de transport collectif électrique dans les axes du boulevard Taschereau et du prolongement de la ligne jaune du réseau de métro – Bonification (Responsable potentiel : CDPQ Infra²)</p> <p>4. Projets structurants de transport collectif électrique pour relier le Sud-Ouest de Montréal au centre-ville (Responsable : ARTM)</p> <p>5. Projets structurants de transport collectif électrique pour prolonger le REM vers le centre de Laval et relier l'Est et l'Ouest de Laval – Bonification (Responsable potentiel : CDPQ Infra²)</p>	<p>6. Projets structurants de transport collectif électrique pour relier l'Est et le Nord-Est de Montréal au centre-ville (REM de l'Est) (Responsable : CDPQ Infra)</p> <p>7. REM dans la région de Montréal (Responsable : CDPQ Infra)</p>

- ¹ Les projets pris en charge par CDPQ Infra sont hors PQI, car le gouvernement y contribue sous la forme d'une prise de participation en équité avec rendement. Au PQI ce sont les investissements en infrastructures qui y sont présentés et non les placements.
- ² CDPQ Infra étudie ce projet (3 et 5).